



Commission des dynamiques territoriales

1221 - Voirie départementale - Modernisation du réseau routier

Cession de terrains à ROSTEIG

Rapport n° CP/2015/480

Service gestionnaire :

Secrétariat général du pôle aménagement du territoire - Service des opérations foncières

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation les modalités d'une cession de plusieurs parcelles de terrain sur le ban communal de ROSTEIG au profit de la société LALIQUE.

La société LALIQUE a sollicité le Département du Bas-Rhin pour une cession de plusieurs parcelles de terrain, propriété de la collectivité, sur le ban communal de ROSTEIG pour faire ultérieurement un échange de terrain avec un propriétaire privé dans le cadre du projet de transformation du château Teutsch.

Il s'agit des parcelles cadastrées en section C n° 399 avec 9,93 ares, 366 avec 76,42 ares, 367 avec 13,61 ares, 398 avec 87,16 ares, 481 avec 9,94 ares et 482 avec 19,87 ares.

Ce bien relève du domaine privé départemental et ne présente pas d'intérêt pour la collectivité. Un avis favorable peut donc être donné à la société LALIQUE.

En vertu de l'article L3213-1 du Code général des collectivités territoriales et, conformément à l'avis de France Domaine, la valeur globale de ces terrains pourrait être fixée à 7 462.39 €.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve la cession à la société LALIQUE, en vertu de l'article L3213-1 du Code général des collectivités territoriales, des parcelles situées sur le ban communal de ROSTEIG et cadastrées en section C n°399 avec 9,93 ares, 366 avec 76,42 ares, 367 avec 13,61 ares, 398 avec 87,16 ares, 481 avec 9,94 ares et 482 avec 19,87 ares pour un prix global de 7 462.39 € ;

- dit que l'acte sera passé en la forme administrative.

Elle désigne, par ailleurs, Monsieur Etienne BURGER, vice-président du Conseil Départemental en qualité de représentant du Département du Bas-Rhin habilité à signer l'acte afférent à cette cession.

Strasbourg, le 15/10/15

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'gn' with a long horizontal stroke extending to the right.

Frédéric BIERRY